

BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS
INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS
OFICINA
INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS DEL NIÑO
المكتب الدولي لحقوق الطفل

AFFICHAGE POUR UN APPEL D'OFFRES

Recrutement d'une personne consultante pour la
conception des versions adaptées aux enfants de
deux états des lieux (EDL)

Type d'appel d'offre : International

Lieu d'exécution du contrat : À distance (en ligne)

Date de publication : 22 mai 2025

Date limite de soumission : 20 juin 2025



Présentation du Bureau International des droits des enfants

Le Bureau international des droits des enfants (IBCR) agit pour les droits de l'enfant depuis plus de 30 ans dans plus d'une vingtaine de pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient. L'idéal que se forge IBCR, est **un monde où les droits de l'enfant sont une réalité**. Par une approche participative et durable, IBCR œuvre avec ses partenaires sur le terrain, à transformer la place des enfants dans nos sociétés, en particulier celle des enfants qui font face à plus d'obstacles dans la réalisation de leurs droits, et à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et de justice. L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes ses actions.

Le Bureau est basé à Montréal et intervient dans plus de 15 pays sur trois continents, depuis plus de 25 ans. Quatre de nos bureaux sont également installés dans le cadre de nos activités au Burkina Faso, en République Démocratique du Congo (RDC), au Sénégal et au Mali.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

Contexte : les projets du Bureau international des droits des enfants au Mali et en RDC

En RDC, le projet « **Tonga mpo na bolamu ya mwana : 2022-2027** » vise à promouvoir et à faire respecter les droits de l'enfant en RDC en renforçant les pratiques des professionnel.le.s pour qu'elles soient adaptées et respectueuses des droits de l'enfant, en valorisant des acteurs souvent négligés comme les enfants eux-mêmes, la société civile, les inspecteurs du travail, le personnel auprès des enfants privés de liberté et les acteurs du tourisme, et en replaçant les enfants au cœur du système de protection par un processus d'autonomisation leur permettant de devenir des agents de changement, notamment grâce au renforcement des capacités des structures nationales en matière de mobilisation et d'accompagnement des filles et des garçons. En plus de ces secteurs, constituent des parties prenantes au projet les secteurs dits « classiques » du système de protection de l'enfant : les affaires sociales, les forces de sécurité et la justice (magistrats) dans la lignée du projet précédent Batela mwana (2015-2020). La mise en œuvre du projet « Tonga mpo na bolamu ya mwana » permet donc de continuer le renforcement du système de protection de l'enfant entamé par « Batela mwana » en intégrant de nouveaux secteurs, en favorisant leur coordination avec les secteurs déjà renforcés et en impliquant directement les enfants en tant qu'acteurs premiers de leurs droits et de leur protection.

Au Mali, le projet Lakana « **filles et garçons du Mali mieux protégés contre les violences sexuelles ou sexistes, 2022-2027** » veut permettre aux enfants de bénéficier et de contribuer à un écosystème de protection qui garantit la mise en œuvre de leurs droits, en particulier face aux violences sexuelles et sexistes (VSS). Afin d'atteindre ses objectifs, le projet travaille avec les

réseaux communautaires de protection de l'enfant (RCPE), les organisations de la société civile en contact avec les enfants, les administrations pénitentiaires et bollandiers¹ (filles et garçons) des 4 régions d'intervention (Bamako, Kayes, Ségou et Sikasso) et les enfants concernés par le projet, pas en tant que bénéficiaires mais en tant qu'acteur.trice.s de la promotion de leurs propres droits. En plus de ces acteur.trice.s, le projet collabore avec d'autres acteurs du système de protection tels que : les directions de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, les acteur.trice.s de justice, le développement social, les travailleurs sociaux. La mobilisation de tous ces acteur.trice.s permet au projet de contribuer de façon holistique au renforcement du rôle des enfants dans la mise en œuvre de leurs droits, en particulier ceux des filles et des garçons à risque ou victimes des violences.

Objet de l'appel d'offre

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour des services de consultation pour la conception des versions adaptées aux enfants de deux états des lieux (EDL).

Détails des services attendus

Les états des lieux

IBCR a réalisé des **états des lieux du système de protection de l'enfant en République Démocratique du Congo (RDC) et au Mali**. Ces rapports analysent la situation des systèmes et écosystèmes de protection selon chaque contexte et les objectifs du projet, en mettant un accent important sur les pratiques professionnelles et la place que les enfants occupent dans ce système.

En RDC, le rapport, un état des lieux (EDL), offre une analyse approfondie de ce système, en mettant particulièrement l'accent sur des secteurs propres au projet tels que le travail, le tourisme, le transport et la privation de liberté. Ce rapport a été réalisé grâce à des collectes de données qualitatives et quantitatives menées par le personnel de l'organisation en collaboration avec d'autres acteurs et structures. Les pratiques et protocoles professionnels, les défis liés à la concrétisation des droits de l'enfant dans les systèmes, et surtout, une analyse du rôle des secteurs dits "négligés" et de la participation des enfants ont constitué les axes centraux de l'étude.

Au Mali, l'EDL est réalisé en collaboration avec la Faculté des sciences humaines et des sciences de l'éducation (FSHSE) de l'Université de Bamako dans le cadre d'une collecte de données qualitatives et quantitatives auprès des acteur.trice.s du système de protection de l'enfant, y compris auprès des enfants, dans les quatre régions du projet. L'accent a été mis sur les mécanismes institutionnels

¹ Appellation institutionnelle des centres de détention des enfants

et coutumiers existants. La perception et les pratiques entourant la participation de l'enfant. Les violences à l'encontre des enfants. Les pratiques endogènes de protection de l'enfant. Les expériences, besoins et attentes des enfants ont été documentés afin de refléter leurs perceptions et de valoriser leur participation dans les systèmes de protection et au sein de la société.

La version adaptée aux enfants des états des lieux

Les deux projets s'appuient sur une stratégie transversale de participation. L'élaboration d'une version adaptée aux enfants s'inscrit dans deux axes majeurs : d'une part, la valorisation de la participation des enfants dans les systèmes de protection et de justice à travers des outils et cadres adaptés. D'autre part, la production d'analyses tenant compte de la place réelle des enfants au sein de ces systèmes. IBCR juge donc essentiel de développer une version de l'EDL inclusive et adaptée aux enfants de ces deux documents, facilitant leur appropriation par les enfants et permettant de partager les constats et les conclusions avec les enfants ayant participé aux différentes collectes des données et aux enfants avec qui IBCR collabore actuellement dans le cadre des deux projets. L'organisation prévoit de recruter une personne consultante spécialisée dans la rédaction de textes adaptés aux enfants.

La proposition repose sur plusieurs principes, entre autres:

- **Recours à un langage adapté aux enfants** : Il est crucial que les enfants accèdent à des informations les concernant dans un langage qu'ils peuvent comprendre. Cette accessibilité en plus de viser à s'adresser aux enfants de manière générale, elle vise également à répondre aux besoins spécifiques d'enfants vivant dans des contextes divers, ayant des expériences variées. Disposer de documents rédigés en langage simple, dans des formats adaptés et accessibles, permet de garantir une compréhension et une utilisation réelles de l'information par le plus grand nombre d'enfants. Cette exigence est appuyée par l'article 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que par les principes de participation inclusive énoncés dans l'Observation générale n° 12 du Comité des droits de l'enfant, entre autres instruments pertinents.
- **Participation significative** : Conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, et aux articles 4.2 et 7 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, les enfants ont le droit d'exprimer librement leur opinion sur toute question les concernant. En voulant une version plus adaptée, nous voulons faciliter leur participation aux débats concernant la concrétisation de leurs propres droits.
- **Renforcement de la place de l'enfant dans sa protection** : En accéder à une version adaptée du rapport, cela va permettre aux enfants de prendre conscience de leur place dans les systèmes de protection et de justice, réfléchir aux défis et aux pratiques qui renforcent leur sécurité, et participer activement à la réalisation de leurs droits.
- **Conception d'outils pour l'autonomisation des enfants** : La version adaptée du rapport vise à permettre aux enfants de développer leur propre compréhension des enjeux liés à leur propre protection, en particulier dans les secteurs souvent négligés. Elle favorise

l'émergence de réflexions critiques et de discussions constructives entre enfants et adultes sur les systèmes existants et leur amélioration.

Mandat de la personne consultante

La version adaptée vise, d'une part, à assurer une **redevabilité envers les enfants qui ont été consultés** dans le processus d'élaboration de l'EDL, pour leur permettre d'accéder aux résultats dans un format qu'ils peuvent comprendre. D'autre part, elle constitue un **outil de réflexion destiné aux enfants eux-mêmes**, pour mieux appréhender les systèmes qui les concernent, encourager leur pensée critique et alimenter le dialogue avec les adultes sur les enjeux de protection.

Dans sa mission, la personne consultante :

- Analysera le rapport original (EDL) afin d'en extraire les contenus clés, en les traduisant dans un langage accessible, simple et adapté à des enfants aux expériences et situations diverses.
- Rédigera la version inclusive, adaptée à l'enfant, du rapport.
- Dialoguera avec le personnel d'IBCR pour intégrer et discuter des ajustements nécessaires, en participant à certaines sessions de travail ou à des réunions avec le superviseur et/ou le reste de l'équipe.
- Formulera des recommandations techniques portant sur les supports visuels et multimédias à développer en lien avec la version adaptée du rapport. L'équipe d'IBCR spécialisé sur la production de ces supports en tiendra compte.

Détails du mandat

<u>Deux livrables attendus</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une version adaptée aux enfants du rapport original de l'EDL de la RDC 2. Une version adaptée aux enfants du rapport original de l'EDL du Mali
Durée du Mandat	40 jours
Période du Mandat	Juillet – septembre (dates concrètes à définir en fonction de la date de début définitive du mandat et le calendrier de travail proposé). Les deux livrables devront être remis avant le 15 septembre.
Lieu du Mandat	100% en ligne

La personne consultante **sera supervisée par le responsable du pôle Autonomisation d'IBCR**, et sera amenée à collaborer étroitement avec les personnes coordinatrices techniques des projets d'IBCR en RDC et au Mali ainsi qu'avec les spécialistes en participation rattaché aux mêmes projets.

Profil de la personne consultante

La personne consultante devra répondre aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 2e cycle (Master ou équivalent) en sociologie, psychoéducation, pédagogie, anthropologie, travail social ou dans un domaine connexe.
- Justifier d'une expérience avérée dans la conception de supports et textes inclusifs et adaptés aux enfants, notamment dans le domaine des droits de l'enfant.
- Avoir une expérience significative dans la participation de l'enfant, l'inclusion et/ou l'autonomisation des enfants dans les processus de réflexion ou de prise de décision.
- **Atouts :**
 - Expérience professionnelle en contexte d'Afrique centrale ou dans des contextes similaires.
 - Bonne connaissance du contexte de la protection de l'enfant en République Démocratique du Congo et/ou Mali.

Réception des soumissions :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à supply@ibcr.org

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

- **Date limite :** La date limite de réception des offres est fixée au **20 juin 2025 à 23h59**
- **Modalités :**
 - Une proposition technique détaillant la compréhension des TdRs, la méthodologie proposée, les approches de travail suggérés (notamment en ce qui concerne le langage inclusif et adapté aux enfants) et le calendrier.
 - Une proposition financière détaillée.
 - Un CV démontrant les expériences pertinentes et des personnes de référence.
 - Des exemples de travaux similaires réalisés.

Clauses générales de soumission :

Processus de sélection :

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera l'ensemble des propositions reçues. Les soumissionnaires pourraient être invités à un entretien afin de discuter de leur proposition. Si une personne consultante est retenue, celle-ci pourrait être invitée à signer un contrat de prestation avec le Bureau.

Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

Taxes de vente :

Le prix proposé pour les services (prix de la soumission) doit être libellé en (TTC) toutes taxes comprises. Les taxes doivent être clairement indiquées.

Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en français. La langue de travail pour ce mandat serait le français.

Durée de la soumission :

Les offres présentées sont considérées valides pour une période de 1 mois suite à la date de réception au Bureau.

Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

Méthodologie de travail :

Les soumissionnaires devraient expliquer dans leurs offres leur méthodologie de travail, les différentes étapes et le nombre de jours nécessaires pour aboutir aux livrables.

Disponibilité et flexibilité :

Disponibilité pour mener à bien le mandat dans les délais impartis.

Tarifs et modalités de paiements :

Le Bureau souhaite retenir les services d'une personne consultante dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau souhaite que la personne soumissionnaire indique ses modalités de paiement (virement, carte bancaire) et facturation.

Contractualisation

Si et seulement si, le processus d'appel d'offre s'avère concluant, alors le Bureau pourra proposer au soumissionnaire sélectionné un contrat cadre.

Toutes les formes contractuelles engagées avec le Bureau détiennent des clauses de résiliation, de cession, et d'éthiques auxquels le contractant ne pourra déroger ni négocier.

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, une entente ayant force obligatoire pourrait être conclue entre le Bureau et le soumissionnaire, dans laquelle devront notamment figurer les clauses suivantes :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

Protection des données et confidentialité

Le Bureau international des droits des enfants s'engage à conserver la confidentialité de tous les documents et données partagées dans le cadre de cet appel d'offre aux membres pertinents de son équipe et à tout partenaire externe en requérant le besoin à des fins de contrôle et d'audits.

Les données seront détruites au plus tard 5 ans après la date de réception des dossiers.

Lutte antiterroriste

**Cet article s'inspire des exemples de clauses antiterroristes développées par le Norwegian Refugee Council*

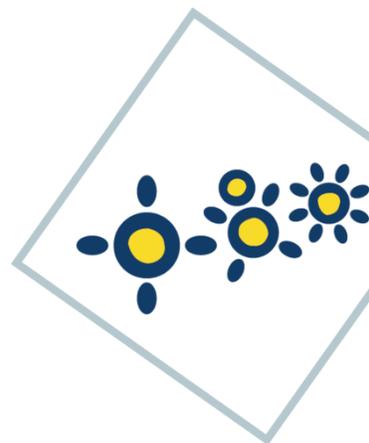
Le/la prestataire à sa connaissance actuelle, n'a pas fourni, au cours des dix dernières années, et prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il ne fournit pas et ne fournira pas

sciemment, un soutien matériel et non matériel à toute personne ou entité qui commet, tente de commettre, préconise ou facilite des actes terroristes ou y participe, ou qui a commis, tenté de commettre ou facilité des actes terroristes ou y a participé.

Le/la prestataire accepte de faire tout ce qui est raisonnablement en son pouvoir pour que les fonds reçus au titre du présent Accord ne soient pas utilisés pour entreprendre, soutenir ou encourager directement ou indirectement des actes de violence, des activités terroristes ou quelque entraînement associé que ce soit, et il prendra toutes les précautions appropriées et mettra en place toutes les procédures nécessaires pour empêcher qu'une partie des fonds ne soit ainsi utilisée à cet escient.



Le Bureau International des droits des enfants vous remercie de
votre soumission et de votre intérêt de collaboration !



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل